



## INFORMATIONS PRATIQUES

### ATELIER DE TRANSFORMATION DES BERGERADES

---

#### Le projet :

L'association Bergerades a investi, avec le soutien de financeurs publics et privés, dans l'aménagement d'un atelier de transformation alimentaire à Saint Pierreville (07).

Opérationnel depuis fin 2010, cet espace entièrement conçu dans les normes du métier, a pour vocation d'encourager la valorisation des productions agricoles locales à travers la réalisation de conserves, de charcuterie artisanale ou de viande à la découpe.

#### Qui peut venir transformer dans l'atelier ?

L'atelier est ouvert aux particuliers désireux de réaliser leurs propres conserves, aux agriculteurs, aux associations, aux artisans, etc.

#### Quand peut-on utiliser l'atelier ?

L'atelier est ouvert du lundi au vendredi, sur réservation.

#### Quel matériel peut-on utiliser dans l'atelier ?

- Un autoclave de capacité 240 L
- Une marmite de cuisson bain marie 160 L
- Une sauteuse (600x600x200)
- Un hachoir double coupe, avec châssis support
- Une machine à emballer sous vide mobile
- Un malaxeur mélangeur
- Une raffineuse
- Une centrifugeuse
- Une épilucheuse avec socle
- Une table de découpe
- Une balance à colonne 60 kg / 10g (600X600)
- Une étiqueteuse

A ce matériel s'ajoutent des espaces en chambres froides positives ainsi que la mise à disposition du petit outillage type planches à découper, réfractomètre, etc. Il est préférable d'apporter ses propres couteaux pour les opérations de découpe.

### **Quelles sont les modalités d'utilisation de l'atelier ?**

- Toute personne ou structure utilisant l'atelier doit adhérer à l'association Bergerades (coût 2015 de l'adhésion 15 €) pour pouvoir bénéficier de notre assurance.
- Dans le cas d'une transformation de produits d'origine animale, l'utilisateur de l'atelier doit contacter lui-même la DDCSPP (ex Direction Départementale des Services Sanitaires) afin de se déclarer comme usager de l'Atelier des Bergerades.
- Concernant les produits carnés, l'atelier bénéficie de la Dérogation à l'Obligation d'Agrément Européen. Pour ces produits, la vente indirecte est autorisée jusqu'à 30% en volume des quantités produites et dans la limite de 80 km à la ronde.

**A quoi correspond la prestation d'accompagnement ?** Afin que les usagers utilisent au mieux l'atelier de transformation, nous réalisons des prestations d'accompagnement. L'utilisateur sera accompagné au cours de sa journée de transformation, par une personne de notre association. Cette prestation comprend :

- Une présentation des machines, de leur utilisation et leur optimisation
- Un conseil sur les procédés de transformation, sur nos protocoles de nettoyages, sur les normes d'hygiènes et de traçabilité
- Un soutien en main d'œuvre

### **Qui peut-on contacter pour plus d'informations ?**

Réservation de l'atelier : Yann Bénas - 06 31 47 73 09 ou [bergerades@laposte.net](mailto:bergerades@laposte.net)

Vous pouvez également consulter notre site internet [www.bergerades.com](http://www.bergerades.com)

### **Travail à façon**

Nous pouvons également réaliser des prestations de travail à façon ; nous contacter pour plus d'informations.

